

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **10<sup>e</sup>** jour du mois de **décembre** de l'an **2018**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Lucie Cormier, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère  
M. Clément Frappier, conseiller

**Absence :** M. Denis St-Onge, conseiller

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2018-12-269

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu*

**QUE** le point 18.1 soit modifié par « Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide aux entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille »

**QUE** le point « Remerciement à Julien Benoit » soit ajouté au varia.

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES**

**3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**5. VOIRIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1** Transfert de la banque d'heures de l'inspecteur des travaux publics en 2019

**5.2** Sécurité civile – Demande d'aide financière volet 1

**5.3** Offre de service Somum Solutions inc.

- 6. ENVIRONNEMENT**
  - 6.1 Entente intermunicipale pour la gestion du programme de vidange de fosses septiques par la MRC des Sources
  - 6.2 Techni Consultant – Offre de services professionnels – Accompagnement PRIMEAU volet 1
  - 6.3 Recyc-Québec – Compensation 2016
- 7. CULTURE**
  - 7.1 Entente de développement culturel triennale – Reddition de compte
- 8. MILIEU DE VIE**
  - 8.1 Coopérative la Corvée - Toiture
- 9. DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1 Création d'un fonds de développement
  - 9.2 Institut du Nouveau Monde – Politique de participation publique
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Demande d'appui pour la modification du Règlement de contrôle intérimaire 129-2005 de la MRC des Sources – Équiporc
  - 10.2 Dérogation mineure – 136, rue Miquelon
  - 10.3 Plan d'implantation d'intégration architecturale – 81, rue Desrivières
  - 10.4 Dépôt de la liste des permis émis – Novembre 2018
- 11. BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – AUCUN SUJET**
- 12. DOSSIERS ADMINISTRATIFS**
  - 12.1. Adoption des comptes à payer – novembre 2018
  - 12.2. Journal de facturation – novembre 2018
  - 12.3. Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes
  - 12.4. Calendrier des séances 2019
  - 12.5. Renouvellement du contrat des assurances -MMQ
  - 12.6. Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 – Adoption du budget
  - 12.7. Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 – Adoption du Règlement de taxation 2019
  - 12.8. Dépôt des formulaires de d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 12.9. Adhésion 2019 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  - 12.10. Adhésion 2019 – 2020 au portail Québec Municipal
- 13. DOSSIERS JURIDIQUES – aucun sujet**
- 14. DEMANDES D'APPUIS FINANCIERS**
  - 14.1. Comité des finissants de l'école secondaire l'Escale
  - 14.2. Adhésion 2019 – JEVI
- 15. PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS – AUCUN SUJET**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. RÉGLEMENTATION**
  - 17.1. Adoption du règlement 2018-06 modifiant le règlement 2018-05 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 17.2. Adoption du règlement 2018-07 relatif à une politique en matière de drogue, alcool, médicaments et autres substances
  - 17.3. Dépôt du projet de règlement 2018-08 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

**18. AVIS DE MOTION**

- 18.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide au développement économique de la Municipalité du canton de Saint-Camille
- 18.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-10 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité du canton de Saint-Camille

**19. CORRESPONDANCE**

- 19.1. Copie de la correspondance

**20. VARIA**

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-12-270

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018**

*Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Madame Madeline Deriaz présente son projet de dessin dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**5 VOIRIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-12-271

**5.1 Transfert de la banque d'heures de l'inspecteur des travaux publics en 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur des travaux publics a 65 heures en banque;

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la banque d'heures de l'inspecteur des travaux publics soit transférée à l'année 2019 au taux horaire de 2018.

**ADOPTÉE**

2018-12-272

**5.2 Sécurité civile – Demande d'aide financière volet 1**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

**QUE** la Municipalité autorise Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

**2018-12-273**

**5.3 Offre de service – Somum Solution inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* prévoit que les municipalités locales doivent être en mesure de diffuser à sa population de l'information visant la protection des personnes ou des biens lors d'un sinistre majeur réel ou imminent;

**CONSIDÉRANT QUE** le système automate d'appels SOMUM est disponible pour les sept (7) municipalités du territoire de la MRC des Sources;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de service de Somum Solution inc. au montant de six cent soixante-dix-neuf dollars (679 \$), taxes en sus, pour la création de la base de données et la formation prévue pour l'utilisation de ce système.

**ADOPTÉE**

**6 ENVIRONNEMENT**

**2018-12-274**

**6.1 Conclusion d'une entente relative à la gestion du programme municipalisé de vidange de fosses septiques entre la MRC des sources et les sept (7) municipalités du territoire**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit le

bannissement des matières organiques, dont font partie les boues de fosses septiques, de l'élimination en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la vidange des boues de fosses septiques est une mesure ciblée dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Sources 2016-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la première étape du PGMR qui consistait à évaluer la faisabilité de municipaliser la vidange de fosses septiques, à cibler les aspects techniques, administratifs et économiques les plus intéressants, a été réalisée en février 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de Programme municipalisé de vidange des fosses septiques a été présenté aux sept municipalités de la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** cette option est administrativement et économiquement avantageuse pour les municipalités dues à une gestion collective de la vidange des fosses septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette option permet aux municipalités de se conformer à la réglementation provinciale en vigueur, soit le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources et les sept (7) municipalités du territoire ont convenu de conclure une entente intermunicipale de huit (8) ans permettant à la MRC des Sources d'avoir compétence pour la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources et les sept (7) municipalités du territoire (Asbestos, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques;

***Il est proposé par Clément Frappier***

***Appuyé par Lucie Cormier***

***Et unanimement résolu***

**QUE** le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise la conclusion d'une entente relative à la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques avec la MRC des Sources.

**QUE** le maire, Philippe Pagé, et la directrice générale, Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

2018-12-275

**6.2 Techni-Consultant – Offre de services professionnels – Accompagnement PRIMEAU volet 1**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire avoir une étude de faisabilité pour un projet d'assainissement des eaux usées et l'implantation d'un réseau d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prévoit déposer une demande au programme PRIMEAU volet 1 ou dans un futur programme;

**CONSIDÉRANT QUE** Techni-Consultant accompagne les municipalités dans ce type de démarche;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu***

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Techni-Consultant pour un montant de 1 950 \$, taxes en sus, afin d'accompagner l'administration dans les étapes à suivre pour déposer une demande au programme PRIMEAU volet 1 ou dans un futur programme.

### ***ADOPTÉE***

#### **6.3 Recyc-Québec**

Le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a reçu la compensation 2016 de Recyc-Québec au montant de 17 758,35 \$.

### **7 CULTURE**

#### **7.1 Entente de développement culturel triennale**

Le maire informe les personnes présentes que nous avons reçu les comptes rendus des projets de l'entente de développement culturel triennale suivants :

- Académie de musique ancienne de Saint-Camille édition 2018 – Boulv'Art Saint-Camille
- Les aînés de Saint-Camille et leurs petits-enfants dessinent ensemble – Madeline Deriaz, artiste en arts visuels
- Romans graphiques et atelier d'écriture – Bibliothèque de Saint-Camille

La directrice générale et secrétaire-trésorière procèdera au versement du 10 % restant des projets.

### **8 MILIEU DE VIE**

***Lucie Cormier déclare son intérêt à ne pas participer aux délibérations puisque la Corvée est son employeur et quitte la séance à 19 h 34.***

2018-12-276

#### **8.1 Coopérative la Corvée – Réfection de la toiture**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de la Coopérative la Corvée nécessite une réfection de sa toiture pour un montant approximatif de 21 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources contribue pour un montant de 7 000 \$ via le Fonds de développement des territoires (FDT), volet régional;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité alloue une somme de 7 000 \$ à la Coopérative la Corvée pour la réfection de sa toiture.

**QUE** cette somme d'argent soit prise dans le budget d'opération de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**Lucie Cormier réintègre la séance à 19 h 36.**

## **9 DÉVELOPPEMENT**

**2018-12-277**

### **9.1 Création d'un fonds de développement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite réserver des fonds pour des projets de développement sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces fonds serviront d'effet de levier à des programmes de développement;

***Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu***

**QU'**un fonds de développement de 50 000 \$ soit créé.

**QUE** la Municipalité prenne cette somme dans ses surplus accumulés non affectés afin de les affecter dans le Fonds de développement.

**QUE** la Municipalité détermine à chaque fin d'année financière les modalités de remboursement de ce fonds de développement.

**ADOPTÉE**

**2018-12-278**

### **9.2 Institut du Nouveau Monde – Politique de participation publique**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite avoir une Politique de participation publique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Institut du Nouveau Monde a un projet pilote qui vise à expérimenter et évaluer la mise en œuvre d'un programme de soutien technique et financier, sous l'égide du MAMH, pour soutenir les municipalités du Québec dans l'élaboration d'une politique de participation publique qui balise leurs interactions avec leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Municipalité de Saint-Camille dans ce projet pilote est d'une somme de 4 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources est partenaire du projet pilote avec la Municipalité du canton de Saint-Camille pour 50 % de la somme demandée;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille participe au projet pilote pour un montant de 2 250 \$.

**ADOPTÉE**

## **10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

*Philippe Pagé déclare son intérêt à ne pas participer aux délibérations puisque le propriétaire d'Équiporc est son frère et quitte la séance à 19 h 38.*

**2018-12-279**

### **10.1 Demande d'appui pour la modification du Règlement de contrôle intérimaire 129-2005 de la MRC des Sources – Entreprise Équiporc**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Équiporc prévoit agrandir son bâtiment existant situé aux limites de la Municipalité du canton de Saint-Camille et sur le territoire de Dudswell;

**CONSIDÉRANT QUE** pour Équiporc, l'agrandissement serait plus avantageux du côté de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 129-2005 de la MRC des Sources limite l'usage relié aux lieux d'élevage porcin sur le territoire de la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** le RCI interdit à l'entreprise Équiporc d'agrandir à cet endroit;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçue de l'entreprise Équiporc afin de demander à la MRC des Sources de modifier son règlement;

*Il est proposé par Clément Frappier*

*Appuyé par France Thibault*

*Et unanimement résolu*

**QUE** le conseil municipal demande à la MRC des Sources la révision et la modification des zones de son Règlement de contrôle intérimaire 129-2005 en préservant les normes environnementales ainsi que la protection du périmètre urbain.

**ADOPTÉE**

*Philippe Pagé réintègre la séance à 19 h 39.*

**2018-12-280**

### **10.2 Dérogation mineure – 136, rue Miquelon**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité pour l'immeuble situé au 136, rue Miquelon;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la construction de l'immeuble les marges latérales n'ont pas été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à réduire les marges latérales arrière de 0,5 mètre et avant de 0,39 mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure du 136, rue Miquelon;



*Il est proposé par Clément Frappier  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité approuve la dérogation mineure du 136, rue Miquelon, à Saint-Camille visant à réduire la marge avant de 0,39 mètre et la marge arrière de 0,5 mètre applicable afin de rendre le bâtiment conforme.

**ADOPTÉE**

2018-12-281

**10.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 81, rue Desrivières**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier le plan d'implantation et d'intégration architecturale du propriétaire du 81, rue Desrivières;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de remplacement de portes et fenêtres du 81, rue Desrivières;

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par France Thibault  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité approuve la demande de remplacement de portes et fenêtres du 81, rue Desrivières.

**ADOPTÉE**

**10.4 Dépôt de la liste des permis émis – Novembre 2018**

La liste des permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018 est remise aux élus.

**11 BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – AUCUN SUJET**

**12 DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

2018-12-282

**12.1 Adoption des comptes à payer – novembre 2018**

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu*

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes datés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **55 181,09 \$**.

**ADOPTÉE**

**12.2 Journal de facturation – octobre 2018**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2018-12-283

**12.3 Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes**

*Il est proposé par Clément Frappier  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu*

**QUE** le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.

**ADOPTÉE**

2018-12-284

**12.4 Calendrier des séances 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et majoritairement résolu*

**QUE** le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront le premier lundi de chaque mois, exception faite pour les mois de janvier, juillet, septembre et décembre, et qui débiteront à 19 h.

<b>14 janvier</b>
<b>4 février</b>
<b>4 mars</b>
<b>1<sup>er</sup> avril</b>
<b>6 mai</b>
<b>3 juin</b>
<b>8 juillet</b>
<b>5 août</b>
<b>9 septembre</b>
<b>7 octobre</b>
<b>4 novembre</b>
<b>9 décembre</b>

**ADOPTÉE**

2018-12-285

**12.5 Renouvellement contrat assurances – MMQ**

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu*

**QUE** le contrat d'assurances de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (Groupe Ultima inc.) soit renouvelé pour l'année 2019 en refusant les offres de certaines protections additionnelles.

**ADOPTÉE**

2018-12-286

**12.6 Séance extraordinaire – Adoption du budget 2019**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et unanimement résolu*

**QUE** le conseil fixe la date du lundi 17 décembre, à 19 h, pour la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2019, au Centre le Camillois.

**ADOPTÉE**

2018-12-287

**12.7 Séance extraordinaire – Adoption du Règlement de taxation 2019**

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu*

**QUE** le conseil fixe la date du lundi 17 décembre, à 19 h 30, pour la présentation du règlement 2018-09 fixant le taux de taxes et des tarifs pour l'exercice 2019, au Centre le Camillois.

**ADOPTÉE**

**12.8 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'ensemble des membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

2018-12-288

**12.9 Adhésion 2019 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

2018-12-289

**12.10 Adhésion 2019 – 2020 au portail Québec Municipal**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au portail de Québec Municipal 2019 – 2020 pour un montant de quatre-vingt-quatre dollars et quinze cents (84,15 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**13 DOSSIERS JURIDIQUES – AUCUN SUJET**

**14      DEMANDE D'APPUIS FINANCIERS**

2018-12-290

**14.1    Comité des finissants de l'École secondaire l'Escale**

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille achète un espace publicitaire au montant de cent dollars (100 \$) qui paraîtra dans l'album des finissants de l'Escale 2018 – 2019, dans le but d'aider à la réalisation de la soirée du bal, de l'album des finissants ainsi qu'à la création d'une mosaïque sur les murs de l'école.

**ADOPTÉE**

2018-12-291

**14.2    Demande d'adhésion – JEVI**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de prévention du suicide JEVI offre des services gratuits pour la communauté estrienne;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme de bienfaisance travaille activement à faire diminuer le taux de suicides en Estrie comme partout ailleurs au Québec;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la somme de cent dollars (100 \$) au Centre de prévention du suicide JEVI pour la campagne 2019.

**ADOPTÉE**

**15      PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS – AUCUN SUJET**

**16      DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune personne présente dans l'assistance.

**17      RÈGLEMENTATION**

2018-12-292

**17.1    Adoption du règlement 2018-06 modifiant le règlement 2018-05 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une des modifications prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour

les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la Municipalité identifiera (art.178 PI155);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller **Pierre Bellerose** qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 5 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié le 26 novembre 2018 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2018-06 remplaçant le Règlement 2018-05 relatif aux Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**ADOPTÉE**

2018-12-293

**17.2 Adoption du règlement 2018-07 relatif à une politique en matière de drogues, alcool, médicament et autres substances similaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la Municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Clément Frappier qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 5 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par France Thibault***

***Appuyé par Lucie Cormier***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2018-07 relatif à une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

#### **ADOPTÉE**

#### **17.3 Dépôt du projet de règlement 2018-08 décrétant l'imposition du taux de taxes des conditions de perceptions, des compensations et tarifs pour l'année 2019**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le règlement 2018-08 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2019.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture.

#### **18 AVIS DE MOTION**

#### **18.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide aux entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Clément Frappier** qu'à une séance subséquente le règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide aux entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille sera adoptée.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Clément Frappier dépose le projet de règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide aux entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture.

**18.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-10 établissant la rémunération des élus municipaux de la Municipalité du canton de Saint-Camille**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Clément Frappier** qu'à une séance subséquente le règlement 2018-10 établissant la rémunération des élus municipaux de la Municipalité du canton de Saint-Camille sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller **Clément Frappier** dépose le règlement 2018-10 établissant la rémunération des élus municipaux de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture.

**19 CORRESPONDANCE**

**19.1 Copie de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

**20 VARIA**

**20.1 Remerciement Julien Benoit**

La Municipalité communiquera ses remerciements à M. Julien Benoit pour son travail à titre de directeur général de Destination Saint-Camille.

**20.2 Publicité formation hygiène et salubrité alimentaire**

M. Clément Frappier remet des affiches pour de la formation offerte à Asbestos pour l'hygiène et la salubrité alimentaire.

**20.3 Parrainage irakien – Eastman**

Le conseiller M. Clément Frappier relate un type de parrainage à Eastman pour aider l'intégration d'immigrant.

2018-12-294

**21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu***

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 02.

**ADOPTÉE**

---

Philippe Pagé  
Maire

---

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière